



france.tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

UNITES DE TOURNAGE AVEC UN SMARTPHONE

UTS : OUI, MAIS !

L'accord signé en 2020 sur le périmètre du réseau France 3, introduisant dans le parc des équipements caméras les UTS, est maintenant étendu à tout France Télévisions. Ce texte s'applique aux pratiques pour le linéaire, la télévision, donc.

Un accord que la CFDT a signé ([cliquer ici](#) pour lire l'accord) pour encadrer la mise en œuvre de ces UTS partout : dans le réseau régional, au siège, à France 3 Toutes Régions, en Outre-Mer.

MARS 2021

Il réserve l'utilisation de cet outil aux professionnels de l'image que sont les JRI, les journalistes à compétence complémentaire, et les OPV pour le linéaire. La CFDT a insisté pour que les pratiques sur le web soient examinées plus tard, dans le cadre de discussions spécifiques, qui pourraient donner lieu à des négociations ultérieures. Nous avons également insisté sur le nécessaire débat sur les contenus (qui fait quoi, pourquoi, avec quels outils ?), qui doit avoir lieu au plus près du terrain, dans tous les sites, afin de préserver la qualité de nos productions, nos conditions de travail, et faire évoluer nos métiers avec sens.

Nous rappelons à cette occasion les grands principes de l'accord signé :

- L'utilisation des UTS est basée sur le **volontariat** et ne saurait être imposée aux journalistes et aux OPV
- Les UTS viennent **en complément** du matériel existant, et ne remplacent pas les caméras
- Ces UTS ne sauraient être un prétexte pour les tournages seuls, leur utilisation doit se faire dans le **respect des règles en vigueur** dans l'entreprise
- Les utilisateurs des UTS doivent être **préalablement formés**.

Toute la chaîne de production d'un reportage ou d'un sujet pour une émission – rédacteurs, producteurs artistiques, monteurs ou encore OPS – est impactée si nous ne garantissons pas la qualité des images tournées et du son, avec une UTS.

La CFDT sera vigilante sur ce point et n'acceptera pas que les journalistes et OPV doivent s'approprier seuls cet outil ; de la même manière, nous n'accepterons pas que l'UTS soit imposée parce qu'il manquerait des caméras dans le parc.

Nous invitons les salariés de France Télévisions à nous faire remonter les éventuelles dérives observées, afin de pouvoir intervenir le cas échéant auprès des directions concernées, et leur rappeler **qu'un accord signé doit être respecté, par tous.**



[Nos Délégués syndicaux centraux](#)

Vous souhaitez nous poser des questions ?

Contactez-nous au : **01 56 22 88 21**

SUIVEZ-NOUS SUR

 @cfdt_ftv

 /cfdt.ftv

CFDT-FTV.FR